



Opposition à une demande de droit d'accès

À lire attentivement – Renseignements importants pour remplir le formulaire

Si vous vous opposez à la demande de droit d'accès, vous devez déposer votre déclaration d'opposition auprès de la Régie de l'énergie du Canada dans les **10 jours civils** suivant la date à laquelle vous recevez la demande de droit d'accès.

Une fois dûment rempli, ce formulaire, accompagné de toute pièce que vous pourriez y joindre, en plus d'être remis à la Régie doit également être envoyé à la société, à l'adresse indiquée sur la demande de droit d'accès.

Tous les documents que vous déposerez devant la Régie de l'énergie du Canada, y compris le présent formulaire, seront versés dans le registre public afin qu'ils puissent être consultés en ligne. Vos renseignements personnels seront donc visibles également.

Vous pouvez remplir le formulaire en ligne ou encore l'imprimer pour le remplir à la main. Dans ce cas, assurez-vous d'écrire lisiblement. La partie F fournit des renseignements sur la façon de transmettre votre formulaire à la Régie.

Si vous avez des questions au sujet du processus, composez sans frais le 1 (800) 899-1265 et demandez à parler à un membre du personnel de la Régie au sujet de votre opposition à une demande de droit d'accès.

Règlement extrajudiciaire des différends

La Régie offre des services de règlement extrajudiciaire des différends, tels que la médiation et la facilitation, pour aider les parties à résoudre les désaccords hors audience de la Commission. Son site Web renferme de plus amples renseignements à ce sujet (<https://www.cer-rec.gc.ca/red>).

Pour de plus amples renseignements ou pour obtenir ces services, communiquez avec le personnel de la Régie au numéro 1 (800) 899-1265 ou par courriel à l'adresse ADR-RED@rec-cer.gc.ca.

Le formulaire commence à la page suivante



Opposition à une demande de droit d'accès

Partie A - Renseignements sur le projet

Nom de la société :	Nom de projet (si connu) :
Nom et poste du représentant de la société (si connu) :	

Partie B - Renseignements sur les terrains

Description officielle des terrains visés :		
Êtes-vous un propriétaire inscrit?	Oui	Non
Si non, veuillez décrire votre intérêt pour les terrains (par exemple, locataire, titulaire de concession, occupant, autre) :		

Le formulaire continue à la page suivante.



Partie C - Vos coordonnées

Nom :	Titre :
Adresse domiciliaire :	
Ville :	Province :
Code postal :	Télécopieur :
Téléphone 1 :	Téléphone 2 :
Courriel :	
Adresse postale ou personnelle pour une livraison par messenger (si différente de ci-dessus)	
Adresse :	
Téléphone :	

Partie D - Coordonnées du représentant autorisé

N'inscrivez rien si vous n'avez pas de représentant autorisé

Nom :	Titre :
Organisation :	Adresse :
Ville :	Province :
Code postal :	Télécopieur :
Téléphone 1 :	Courriel :
Adresse postale ou personnelle pour une livraison par messenger (si différente de ci-dessus)	
Adresse :	
Téléphone :	



Partie E - Détails de votre déclaration d'opposition

Précisez la ou les raisons pour lesquelles vous vous opposez à la demande de droit d'accès et fournissez des documents à l'appui lorsque possible.

Vos commentaires peuvent porter sur les modalités ou conditions de l'ordonnance proposées par la société. Vous pouvez également en proposer d'autres si la Régie devait décider d'accorder à la société l'accès demandé.

Le formulaire continue à la page suivante.



Partie F – Dépôt de la déclaration d'opposition

La Régie n'accepte pas les documents transmis par courrier électronique.

Vous pouvez déposer votre formulaire de déclaration d'opposition dûment rempli de l'une des manières indiquées ci-après. N'oubliez pas de déposer votre déclaration d'opposition devant la Régie au plus tard **10 jours civils** suivant la date à laquelle vous recevez la demande de droit d'accès.

1. Méthode privilégiée

Vous pouvez remplir le formulaire en ligne, l'enregistrer sur votre ordinateur et le déposer au moyen de l'outil de dépôt de documents électroniques de la Régie (<https://www.cer-rec.gc.ca/deposer/>). La marche à suivre est décrite dans l'outil lui-même. Les documents déposés de cette façon doivent être en format PDF.

Une fois votre dépôt terminé, un courriel vous sera envoyé pour en accuser réception et pour vous donner des instructions sur la manière de transmettre à la Régie votre reçu de dépôt signé et une copie de votre formulaire.

2. Si vous ne pouvez pas déposer vos documents par voie électronique, vous pouvez les télécopier à la Régie, au (403) 292-5503 ou au 1 (877) 288-8803 (sans frais).
3. Vous pouvez également déposer des documents par la poste ou par service de messagerie à :

**Secrétaire de la Commission
Régie de l'énergie du Canada
210 - 517 10 Av SO
Calgary AB T2R 0A8**

Pour toute question au sujet du formulaire ou sur son dépôt, veuillez communiquer avec la Régie sans frais au 1 (800) 899-1265 et demandez à parler à un membre du personnel de la Régie au sujet de votre opposition à une demande de droit d'accès.

Nom en caractères d'imprimerie :
Signature :
Date de la déclaration d'opposition (JJ MM AAAA) :

La société doit répondre à votre lettre **dans les 7 jours civils** suivants. Toute réponse de la société à votre déclaration d'opposition doit être déposée auprès de la Régie et vous être signifiée.